



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 4 JANVIER 2013

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Pour Besse	M. A.Gay, Gay L, Marlet, Lacoste
Pour La Bourboule	M. Brut, Lambert, Guichard, Mme Eyragne
Pour Chambon/Lac	Mr Roux, Mme Sarlieve
Pour Chastreix	M. Babut, Bertheol
Pour Compains	Mr Valette
Pour Egliseneuve d'Entraigues	M. Tournadre, Cardenoux
Pour Espinchal	Mr Chanier
Pour le Mont-Dore	M. Dubourg, Gras, Pradelle, Mme Brandely
Pour Murat le Quaire	M. Brugiere
Pour Murot	M. Gouttebel, Auberty
Pour Picherande	Mme Gardette, Mr Amblard
Pour Saint Diery	M. Chassard, Poughon
Pour Saint Nectaire	Mr Bellonte, Mme Crozet
Pour St Pierre Colamine	Mme Raynaud, Mr Mouret
Pour St Victor la Riviere	Mr Houillon, Mme Gayme
Pour Valbeleix	Mme Gatignol

XXXXXXXXXX

Nombre de Conseillers : En exercice : **35** - Présents : 34 - Votants : 35
POUVOIRS : Mme Chantelot à Mr Brugière

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Mr GRAS

XXXXXXXXXX

Monsieur Le Président remercie les membres présents et déclare la séance ouverte.

PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE DE CHAMBON DES NEIGES

Monsieur le Président donne la parole à M. GUIVARCH afin qu'il expose le projet qu'il souhaite réaliser à Chambon des Neiges.

Monsieur GUIVARCH remercie Le Président et expose au Conseil Communautaire le projet de requalification de l'ancien village de vacances porté par la société « aip » et présenté dans la note jointe.

Le Président, après avoir entendu cette présentation, indique qu'au regard de la conjoncture il est difficile pour la communauté de communes de s'engager financièrement sur cette opération à laquelle elle apporte son soutien moral.

Monsieur ROUX remercie le Conseil Communautaire pour son attention et précise que l'étude de ce projet a été financée par le SIVOM de Chambon des Neiges. Ce syndicat, si ses statuts le lui permettent, souhaite s'investir dans ce projet.

PRESENTATION DU PLAN SANCY

Monsieur le Président donne la parole à Jean François JOBERT et Dominique BAMBIER en vue de présenter le travail réalisé par le CRDTA en collaboration avec l'Office de Tourisme Communautaire, la Communauté de communes et les communes afin de déterminer le devenir touristique du Massif du Sancy à 10 ans.

Il rappelle que les investissements répertoriés dans ce plan ne pourront être engagés qu'au cours de l'année 2013 et que seuls certains pourront l'être puisqu'il s'agit d'un plan pluriannuel. Cependant en 2014 se tiendront des élections aussi il s'interroge sur la possibilité pour ce plan Sancy de recevoir un engagement en matière de soutien financier de la part de la région.

Jean François JOBERT précise que ce plan doit avant tout démontrer un état d'esprit commun aux communes et acteurs du Massif du Sancy en matière de développement touristique durable. C'est cette volonté qui fera l'objet d'une présentation au Conseil Régional comme cela a été fait dans le cadre du plan neige. Il ne peut assurer de ce sur l'exécutif régional décidera en matière d'engagement. Il présente le plan dont la synthèse est jointe au présent

Lionel GAY souhaite préciser que le Conseil Général, dans le cadre de son « plan camping-car » va réaliser, en 2013, 2 études territoriales en vue de mettre en cohérence l'offre et le besoin territorial. La Communauté de Communes du Massif du Sancy pourrait se positionner auprès du Conseil Général pour être un des territoires bénéficiaire de cette étude.

Un travail similaire est conduit en matière de PDIPR avec pour objectif une amélioration du niveau qualitatif de la randonnée dans le Département. Des guides seront ensuite édités pour la promotion du réseau.

Ginette RAYNAUD précise que concernant les grottes de Jonas c'est un volet opérationnel qui est désormais nécessaire.

Claude SARLIEVE souhaite que dans les 10 ans soit mis en place un plan en matière de transport afin que chaque habitant du massif puisse s'approprier les investissements réalisés.

Jean François JOBERT précise que concernant les projets classés essentiels et complémentaires le soutien de la région Auvergne ne devrait pas poser de problème. Il en est autrement pour les projets classés neutres.

Elisabeth CROZET s'inquiète de cela dans la mesure où le projet de la commune de Saint Nectaire est classé neutre et donc risque de ne pas être financièrement soutenu par la Région alors qu'il est prioritaire pour la commune.

Jean François JOBERT indique qu'il faudra peut-être tenter de négocier une convention spécifique avec la Région dans laquelle figurera aussi le cadre de vie et donc des aménagements de bourg comme celui de Saint Nectaire.

Le Président précise que lors de sa rencontre avec Le Président de la Région celui-ci lui a fait connaître son vif intérêt pour le plan Sancy et souhaite de soutenir le développement du Massif du Sancy.

Lionel GAY précise que dans le contexte actuel seul des opérations structurantes et innovantes entrant dans une vision à long terme pourront être soutenues. Il ne sera plus possible d'aider toutes les opérations dans toutes les communes.

Jean François JOBERT le rejoint sur ce point.

Concernant la problématique de la gouvernance Elisabeth CROZET indique que seule la communauté de communes peut s'engager, aussi elle souhaite connaître l'avis des conseillers sur ce point.

Le Président rappelle que le CRDTA recommande, sur ce point, de recruter un agent.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le plan Sancy tel qu'il vient de lui être présenté.

CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET D'EMPLOIS VACATAIRES : SAISON DE SKI DE FOND 2012-2013

Par délibération en date du 12 septembre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé, la création d'emplois saisonniers et d'emplois vacataires pour la saison de ski de fond 2012-2013 ainsi que les rémunérations correspondantes.

Au regard des candidatures reçues Monsieur le Président propose de modifier ces créations d'emploi comme suit :

Il propose les ouvertures de postes et les rémunérations suivantes :

- 6 agents polyvalents rémunérés sur la base de l'IM 331
- 1 agent polyvalent rémunéré sur la base de l'IM 311
- 2 agents polyvalents rémunérés sur la base de l'IM 315
- 4 vacataires rémunérés sur la base du SMIC
- 1 vacataire rémunéré sur la base de 10.06€ de l'heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, A L' UNANIMITE,

- Approuve la création des emplois et les rémunérations correspondantes telles qu'elles viennent de lui être soumises.
 - Mandate son Président pour en assurer l'exécution
- Cette délibération annule et remplace celle en date du 12 septembre 2012**

DESIGNATION D'UN ELECTEUR AU COLLEGE ELECTORAL DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Monsieur Le Président rappelle que par délibération en date du 14 avril 2008, la communauté a désigné d'un électeur au collège électoral du Parc des Volcans d'Auvergne

Mr FALGOUX ayant démissionné de son poste de Maire à la Bourboule et de ses délégations, il convient de désigner un nouvel électeur ; Monsieur Le Président propose de désigner : **Mr BRUT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Désigne Eric BRUT en qualité d'électeur au collège électoral du Parc des Volcans d'Auvergne en remplacement de Mr Falgoux
- mandate son président pour en assurer l'exécution

CREATION D'UN EMPLOI DE MISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE » ET « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

Monsieur Le Président rappelle que la communauté de communes a adhéré, dès le mois de juin 2009, à la charte de développement durable proposée par l'association nationale des maires de stations de montagnes.

Par ailleurs, la Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'un Système Information Géographique et la mise en œuvre d'un diagnostic foncier agricole.

En conséquence, Monsieur le Président propose la création, pour une durée de un an, d'un poste de chargé de mission « développement durable » et « aménagement du territoire », rémunéré selon l'indice IB 461 – IM 404, et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à L'UNANIMITE,

- Approuve la création pour une durée de 1 an, d'un poste de chargé de mission « développement durable » et « aménagement du territoire ».
- mandate son président pour en assurer l'exécution

CREATION D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE A SAINT DIERY : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 21 avril 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation d'une salle socioculturelle sur la commune de Saint Diéry au sein de l'ancienne école communale.

Il rappelle que cette salle devra permettre la diffusion de spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle mais également une vie sociale et associative de qualité.

Elle accueillera également les différents stages et ateliers jeunesse organisés par la communauté de communes (danse, théâtre, arts plastiques, arts du cirque...).

Le coût de cette opération s'élève à 350 000 € qui pourrait être financé comme suit :

Partenaire	Taux	Montant
Conseil Régional FRADDT EPCI	8,6%	30 000 €
Conseil Général CTDD	8,6%	30 000 €
Etat DETR	30%	105 000 €
Autofinancement	52,8%	185 000 €
Total	100%	350 000 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- Approuve le plan de financement dont il vient de lui être donné lecture
 - Mandate son président pour en assurer l'exécution et solliciter les subventions correspondantes

POLE AQUATIQUE DE LA BOURBOULE

Monsieur le Président indique que lors de la dernière réunion du bureau de la communauté de communes il a été autorisé à faire une nouvelle proposition à la commune de La Bourboule en vue de la gestion du pôle aquatique.

Il rappelle l'historique du programme pluriannuel d'équipements et de la création de ce pôle aquatique avec les difficultés rencontrées tout au long de ce chantier qui ont conduit à une forte augmentation du coût de l'équipement.

Il rappelle que le fonctionnement de cet équipement est déficitaire de près de 500 000 € par an hors loyer. C'est pourquoi le Conseil Communautaire avait accordé une aide de 100 000 € par an pendant 3 ans à la commune sous la forme d'un allègement de loyer soit 187 000 € au lieu de 287 000 €.

Le Président indique qu'à l'époque même où cette aide avait été accordée il lui apparaissait déjà que celle-ci devrait être prolongée.

Au regard des remarques effectuées tant par la Chambre Régionale des Comptes sur la situation financière de la commune que par la Préfecture sur la nécessité de revoir les statuts communautaires, la municipalité de La Bourboule a souhaité que soit revue la convention signée avec la communauté de communes et relative à la mise à disposition de cet équipement.

Dans le cadre des réflexions statutaire il a été envisagé de supprimer le programme pluriannuel d'équipements et donc de confier ou vendre les équipements réalisés dans le cadre de ce programme aux communes bénéficiaires. La préfecture n'a pas souhaité donner suite à cette proposition.

Dans le même temps la municipalité de La Bourboule a fait savoir que si aucune solution amiable n'était trouvée quant aux conditions de gestion du pôle aquatique, une procédure contentieuse serait engagée. Le bureau communautaire réuni en octobre à Chastreix a demandé au maire de La Bourboule de bien vouloir préciser les attentes du Conseil Municipal à l'égard de la communauté de communes.

Dans un courrier Monsieur le Maire de La Bourboule a sollicité que la gestion de cet équipement soit assumée à parité entre la communauté de communes et la commune. Le déficit total de cet équipement étant de 800 000 € cela induisait une participation de la communauté de communes à hauteur de 400 000 € ce qui est financièrement intenable pour la communauté de communes.

Parallèlement les représentants de la région Auvergne et de la Préfecture ont fait savoir qu'ils souhaitaient que la communauté de communes s'implique plus fortement dans la gestion des équipements structurants pour le territoire. Le Président du Cr a laissé entendre qu'il s'agissait là d'une condition sine qua non au maintien des aides régionales en faveur du développement du Massif du Sancy.

En tant que président de la communauté de communes André GAY a fait la proposition suivante à la municipalité de La Bourboule : la communauté de communes assume la propriété de cet équipement et donc le remboursement des emprunts contractés pour la réalisation de celui-ci et la commune assume à ses risques et périls la gestion de cet équipement.

Il donne lecture du courrier transmis au maire de La Bourboule.

Eric BRUT indique qu'il a donné lecture de ce courrier hier à son Conseil Municipal et du fait que :

- La communauté de communes conservait la propriété du bien
- La communauté de communes assurait seule le remboursement des emprunts relatifs à cet équipement
- La communauté de communes assurait les gros travaux sur cet ouvrage ;

Il a proposé au Conseil Municipal d'accepter cette proposition.

Sur le fond le Conseil Municipal a jugé que cette proposition n'apportait pas de réponse au problème juridique lié à la scission entre investissement et fonctionnement. Il considère que cet équipement aurait dû être inscrit au titre de la 1^{ère} catégorie du programme pluriannuel d'équipements, en conséquence le Conseil Municipal aurait souhaité poursuivre la négociation.

Monsieur le maire a donc mis la question au vote et le Conseil Municipal a répondu favorablement à la proposition du président de la communauté de communes par 12 voix pour et 6 abstentions.

Pour sa part Eric BRUT considère que cette proposition constitue un sage rééquilibrage de l'implication des différentes parties dans ce dossier et permet de pérenniser l'ouverture de cet équipement.

Claude SARLIEVE souhaite savoir si la nouvelle convention qui découlerait de cette proposition serait juridiquement inattaquable.

Le Président lui indique que rien n'est inattaquable en matière juridique.

M. MOURET souhaite connaître les solutions recherchées par la municipalité en vue de réaliser des économies de gestion.

M. BRUT lui répond que la gestion pourrait être assurée en régie directe et que, par ailleurs, des modulations quant à l'ouverture de cet équipement seront réalisées.

Jean HOUILLON se déclare très embarrassé par cette question. Il estime que ce dossier aux lourdes conséquences n'est pas maîtrisé par la communauté de communes. Des incertitudes juridiques demeurent qu'une nouvelle convention ne permet pas de lever. Par ailleurs les autres communes de la communauté de communes ayant bénéficié du programme pluriannuel d'équipements mené par la communauté de communes ne risquent-elles pas de suivre le même exemple et demander à la communauté de communes d'assumer intégralement les emprunts réalisés pour leurs équipements ? Il rappelle par ailleurs que l'année 2014 est une année électorale. Concernant la proposition faite par Le Président il tient à souligner que l'emprunt le plus important réalisé pour cet équipement est à taux variable, en conséquence la masse financière que la communauté de communes devra assumer n'est pas figée et évoluera à la hausse. Si le Conseil Communautaire accepte cette proposition il faut qu'il sache que cela induit une modification du budget communautaire.

André GAY indique que lors de sa rencontre avec Le Président du Conseil Régional celui-ci s'est montré très surpris du fait que la Communauté de Communes du Massif du Sancy n'est pas encore mis en place de fiscalité additionnelle sur les taxes ménages. Il a précisé que c'est d'abord au Conseil Communautaire de créer les conditions de sa réussite en se donnant les moyens financiers nécessaires et en déterminant une politique cohérente à travers des statuts ambitieux. Ce n'est qu'à ses conditions que le Conseil Régional pourra soutenir les actions menées par la communauté de communes et ses communes membres.

Jean François DUBOURG indique que lors de la dernière réunion de bureau il s'est opposé à la proposition faite par Le Président au maire de La Bourboule car il estime que les élus communautaires ne disposent pas de toutes les données nécessaires à une bonne compréhension du problème. Il en est ainsi de l'audit financier réalisé sur la commune de La Bourboule et dont le résultat n'a pas été communiqué aux élus communautaires. Par ailleurs il estime qu'il n'existe aucune assurance que dans 3 ans la commune de La Bourboule ne fasse une nouvelle demande auprès de la communauté de communes pour l'aider dans la gestion de cet équipement.

Le Président rappelle que l'ensemble des investissements réalisés par la communauté de communes depuis sa création en matière de développement économique et d'aménagement du territoire ont fortement contribué à une augmentation de la fréquentation. Cela est également vrai pour le pôle aquatique de La Bourboule.

Aussi Le Président souhaite instamment que le Conseil Communautaire accepte cette proposition afin d'éviter tout éventuel conflit au résultat incertain mais aux conséquences désastreuses en terme d'entente politique au sein de la communauté de communes.

Il se montre conscient de l'effort que cette proposition représente mais souligne que d'autres communautés de communes font des efforts plus importants encore.

Frédéric CHASSARD sollicite une mise au vote à bulletin secret.

Le Président soumet cette demande au conseil en rappelant que cette procédure nécessite que cette demande doit être exprimée par le tiers du conseil.
Cette condition n'étant pas respectée Le Président indique que le vote se fera à main levée.

Philippe GRAS souligne que le fait d'engager la communauté de communes sur la prise en charge des emprunts et de l'entretien du bâtiment constitue une charge financière exponentielle.
Dans le cadre du débat sur la cotisation foncière des entreprises il s'était montré favorable au maintien des bases minimums votées par le Conseil Communautaire mais si une décision devait être prise en matière d'augmentation des taxes ménages elle serait prise au regard des conséquences de ce seul équipement.

Ginette RAYNAUD approuve cette réflexion. Elle regrette le manque d'informations quant aux finances de la commune de La Bourboule et s'inquiète d'un engagement sur un emprunt à taux variable. Par ailleurs elle regrette que la commune concernée par cet équipement ne reconnaisse pas ses responsabilités qui, de fait, devront être supportées par assumées financièrement par tous les contribuables de la communauté de communes.

Lionel GAY souhaite qu'aucun amalgame ne soit fait entre les mesures fiscales décidées par la communauté et la problématique de la piscine de La Bourboule.
Il estime qu'il est nécessaire de répondre définitivement et à l'amiable à la problématique de la scission entre investissement et fonctionnement. Tout conflit juridique aurait des conséquences en termes politiques pour la communauté de communes et nuirait à son dynamisme.

Michel BABUT s'interroge sur l'ampleur des charges que la communauté de communes devra assumer en termes d'entretien du bâtiment.

Gérard BROUSSE indique qu'il s'agira de la distinction entre propriétaire et locataire, la communauté de communes assumant le rôle de propriétaire.

Elisabeth CROZET souhaite faire un parallèle entre la situation de la commune de Saint Nectaire et celle de La Bourboule qui toute deux bénéficient d'une piscine sur leur territoire.
La communauté de communes doit faire preuve de solidarité et veiller à rester cohérente avec le plan Sancy validé ce jour. Cette cohérence ne pourrait être assurée si la communauté de communes ne veiller pas à la pérennité des équipements existants commune la piscine de La Bourboule. La commune de Saint Nectaire a dû fournir de gros efforts pour maintenir cette piscine ouverte et devra également augmenter les impôts.

Sébastien GOUTTEBEL s'inquiète quant au cout des travaux et à la nécessité d'un budget annexe.

Gérard BROUSSE indique qu'aucun budget annexe ne sera nécessaire.

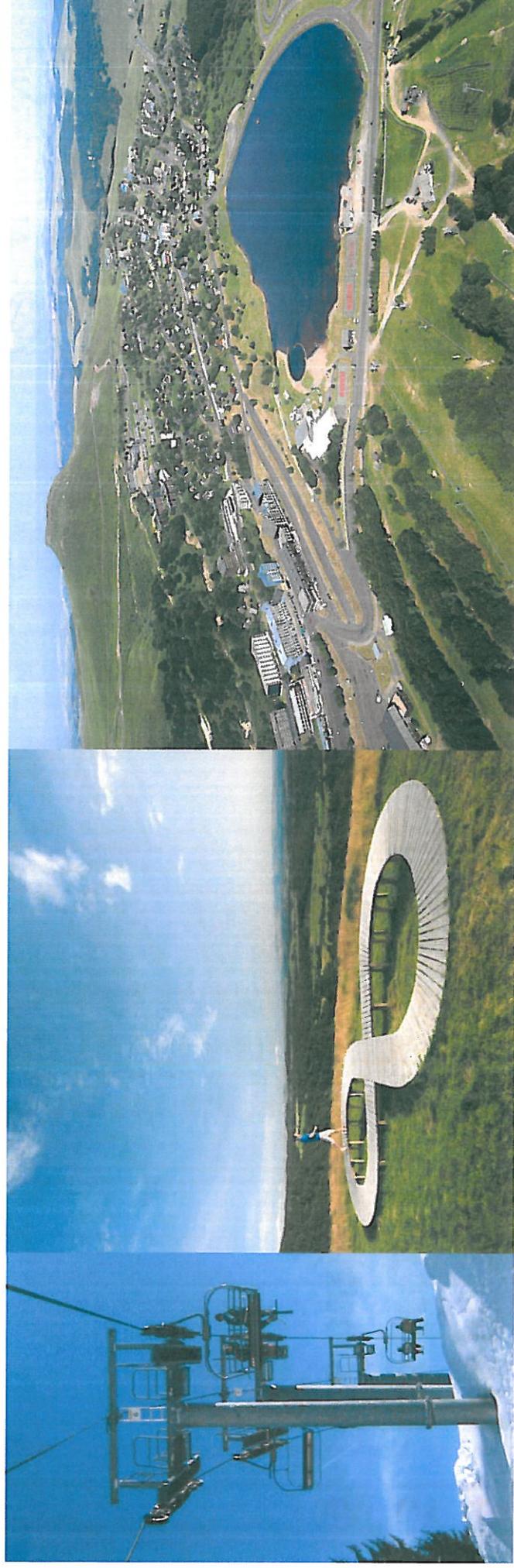
Alphonse BELLONTE souhaite que s'ouvre un dialogue solidaire et soucieux de l'avenir.

Le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 21 voix pour, 3 voix contre et 11 abstention:

- Approuve le principe d'une nouvelle convention à intervenir avec la commune de La Bourboule par laquelle la communauté de communes confie la gestion du pôle aquatique et ludique à la commune ; garde à sa charge les emprunts contractés pour la réalisation de cet équipement et assure les charges de propriété de cet équipement.
- Mandate son président pour travailler à la rédaction de la nouvelle convention.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.



Plan SANCY

Développement du Massif à 10 ans

Synthèse

(support de présentation)

www.auvergne-tourisme.info

Janvier 2013



AUVERGNE
NOUVEAU MONDE
[TOURISME]



Sommaire

1. Comportements touristiques & enjeux de l'offre
2. Problématiques rencontrées
3. Positionnement touristique du Sancy et de ses entités
4. Les principes directeurs du développement
5. Les projets
6. Les outils de mise en œuvre



Consultations pour l'élaboration du Plan Sancy

- Communauté de communes
 - Office de tourisme du Sancy
 - Communes :
 - Murat-le-Quaire
 - La Bourboule
 - Le Mont-Dore
 - Chambon-sur-Lac
 - Muroi
 - St-Nectaire
 - St-Victor-la-Rivière
 - Besse / Super-Besse
 - St-Pierre-Colamine
 - Le Valbelex
 - Compains
 - Espinhal
 - Egliseneuve-d'Entraigues
 - Picherande
 - Chastreix
 - Sites touristiques :
 - Chambon des Neiges (Guist'hau Consult / AIP / Arvernha Resorts / Karanga Conseil)
 - Musée de la Toinette et Grange de Julien
 - Château de Muroi (Organicom)
 - Filières :
 - Neige : remontées mécaniques
 - Thermalisme : Thermauvergne / Thermes Choussy
 - Fromages d'Auvergne : AFA
 - Institutionnels :
 - Conseil général du Puy-de-Dôme
 - Direction départementale des territoires (Etat)
 - CCI du Puy-de-Dôme
 - PNR des Volcans d'Auvergne
- 47 personnes rencontrées
Nota : St-Diéry non rencontré (indisponibilité)



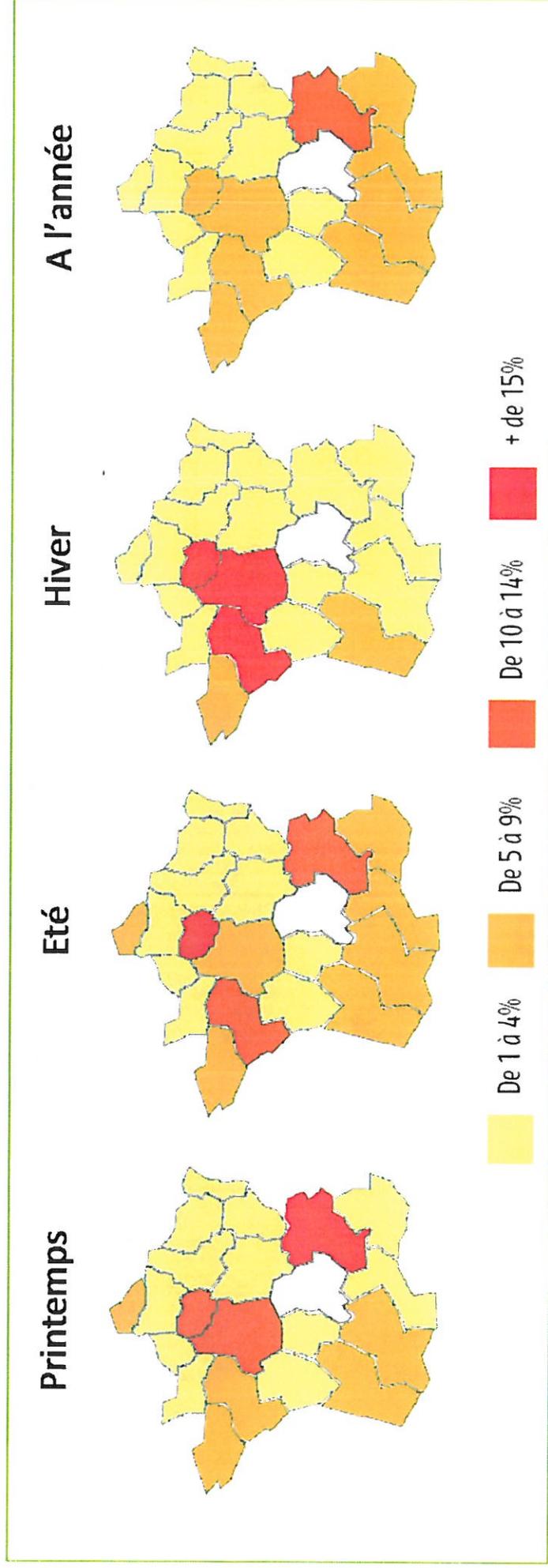
1. Comportements touristiques & enjeux de l'offre

« Mégatendances »	
Evolution de la composition de la demande touristique	Globalisation
Modification des comportements d'achat	Bipolarisation : montée en gamme et recherche de prix bas
	Recherche d'authenticité Prise de conscience écologique individuelle
Risques pour la demande touristique mondiale	Sensibilité accrue aux risques sécuritaires et sanitaires.
	Croissance du marché des seniors
	Connectivité / importance des communautés d'internautes
	Accélération du rythme de vie / accessibilité
	Réactions à la hausse des coûts énergétiques et la crise économique



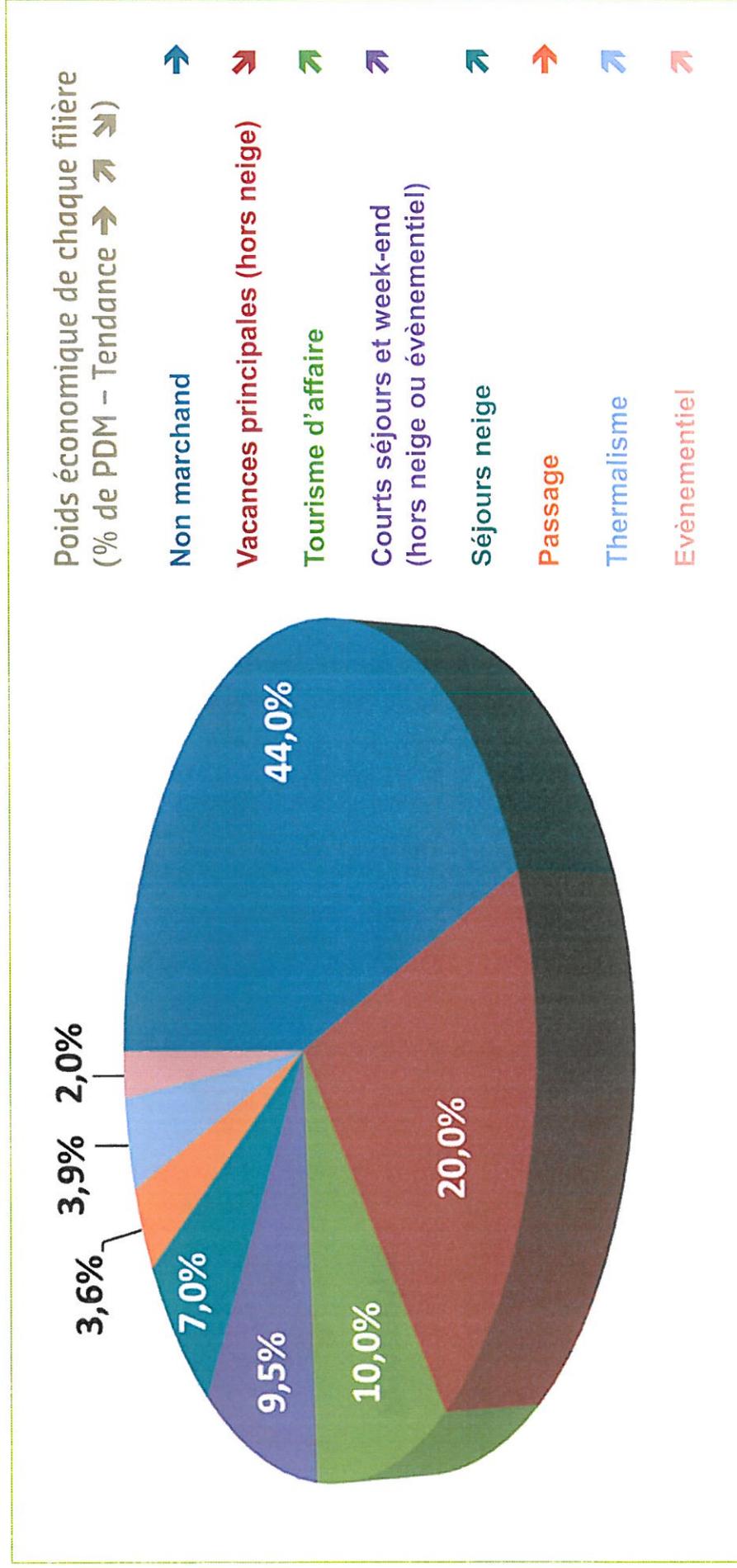
1. Comportements touristiques & enjeux de l'offre

Multi-saisonnalité





1. Comportements touristiques & enjeux de l'offre





1. Comportements touristiques & enjeux de l'offre

Répartition des lits touristiques par commune

Auvergne : 178 000 lits marchands – 605 000 lits touristiques

	Meublé-gîte	Hôtel	Résidence tourisme	Chambre d'hôtes	Camping-caravaning	Aire camping-car	Village-vacances	Hgt groupes	Maisons d'enfants	LITS MARCHANDS	LITS MOH MARCHANDS	LITS TOURISTIQUES MASSIF DU SANCY
Besse	785	462	-	24	375	300		19		1 965	9 070	16 085
Super Besse	1 001	238	1 836	-	-	344	951	680		5 050		
Bourboule	1 959	770	444	17	1 248	-	80	1 225	148	5 891	6 415	12 306
Chambon sur Lac	455	138	-	12	1 356	-		94		2 055	2 660	4 715
Chastreix	320	-	-	3	-	-		45		368	795	1 163
Compains	12	-	-	4	-	-				16	380	396
Egliseneuve	38	112	-	-	60	-		53		263	840	1 103
Espinhal	11	-	-	-	45	-				56	385	441
Mont Dore	3 116	1 290	160	35	1 194	180	400	276		6 651	9 720	16 371
Murat le Quaire	384	40	-	5	567	74		183		1 253	1 725	2 978
Murot	343	236	36	8	2 382	40	250	25		3 320	2 845	6 165
Picherande	163	32	184	-	219	-		72		670	1 105	1 775
Saint Diéry	87	10	-	4	-	-				101	475	576
Saint Nectaire	281	228	-	22	648	-		110		1 289	1 205	2 494
Saint Pierre Colamine		-	-	-	234	-				234	305	539
Saint Victor la Rivière	66	8	-	5	1 200	-		37		1 316	1 165	2 481
Valbeix	11	-	-	-	-	-				11	220	231
SANCY	9 032	3 564	2 660	139	9 528	938	1 681	2 819	148	30 509	39 310	69 819



1. Comportements touristiques & enjeux de l'offre

Le thermalisme dans le Sancy

En nombre de curistes ou clients	Cures 18 jours assurés sociaux dans le Sancy*	Cures 18 jours assurés sociaux en Auvergne*	Autres cures libres, bien-être, remise en forme dans le Sancy*	Autres cures libres, bien-être, remise en forme en Auvergne*
2006	11 731	43 259	1 504	15 736
2011	9 596	44 300	10 786	49 500
2012	10 389	n.c.	15 880	n.c.

* Hors résidence thermale Choussy

1. Comportements touristiques & enjeux de l'offre

Région	%
Auvergne	39,22
Centre	14,52
Ile de France	7,45
Pays de la Loire	7,06
Limousin	6,40
Rhône-Alpes	4,50
Poitou-Charentes	4,41
Bretagne	3,44
Aquitaine	3,42
Bourgogne	1,45
Basse-Normandie	1,23
Haute-Normandie	1,13
Midi-Pyrénées	1,05
Etranger	0,78
Languedoc-Roussillon	0,75
Nord-Pas-de-Calais	0,67
Picardie	0,66
P.A.C.A.	0,56
Champagne-Ardenne	0,52
Lorraine	0,32
Franche Comté	0,24
Alsace	0,14
DOM-TOM	0,04
Corse	0,03

← Origine des clientèles

dont 35% de puydômôis

Remontées mécaniques
(Mont-Dore + Super-Besse)

Chiffre d'affaire et journées skieurs ↓

	Chiffre d'affaires Auvergne	Chiffre d'affaires Sancy	Journées skieurs Auvergne	Journées skieurs Sancy
Hiver 2011/2012	16 M €	11 M €	950 000	600 000
Hiver 2010/2011	14 M €	9 M €	950 000	600 000
Hiver 2009/2010	16 M €	10,5 M €	1 000 000	500 000
Hiver 2008/2009	17,5 M €	11,7 M €	1 100 000	800 000
Hiver 2007/2008	11 M €	7,5 M €	800 000	500 000
Hiver 2006/2007	7,5 M €	5 M €	600 000	380 000
Hiver 2005/2006	12,5 M €	7,5 M €	900 000	600 000

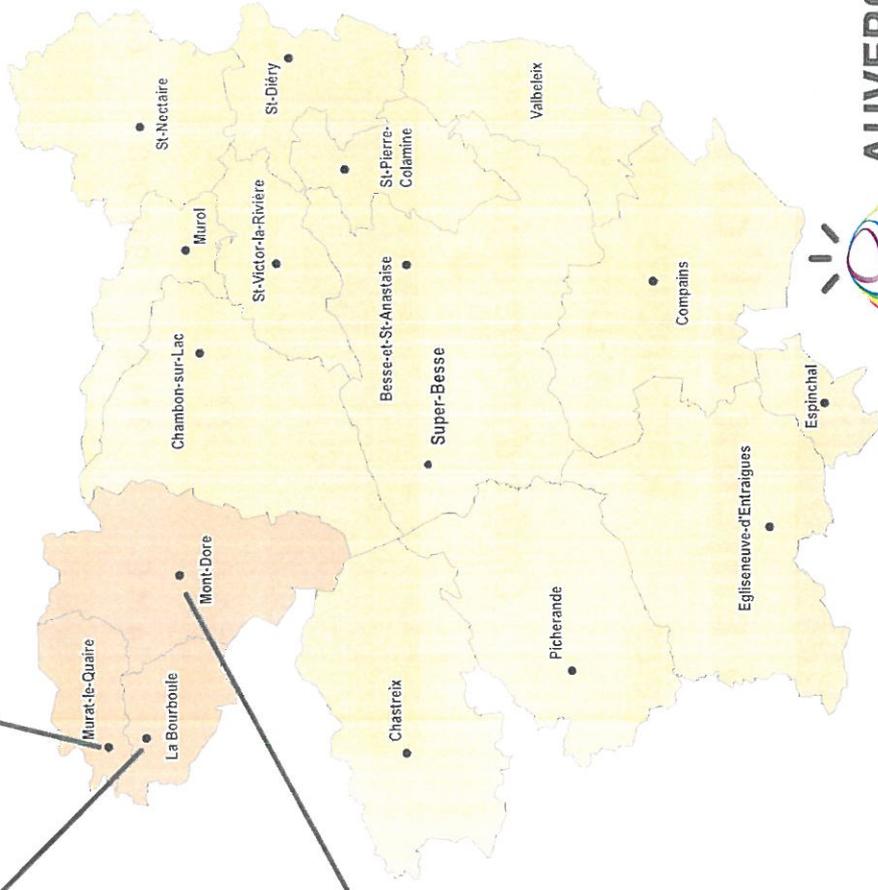




2. Problématiques rencontrées : tourisme par commune

- Recréer une dynamique de développement et d'attractivité, entrer dans un cercle vertueux.
- Réassocier la ville à son image de station thermique de séjour r.
- Vraie gouvernance locale public/privé (management de station).
- Piétonisation du centre-ville, cadre de vie en général.
- Gestion unique des équipements touristiques (opérateur privé).
- Centre des congrès.
- Restructuration des Thermes.
- Requalifier la télécabine uniquement si activités à Charlannes.

- Conforter, améliorer les conditions d'accueil et de loisirs.
- Respect du site et de la qualité de l'offre.
- Pertinence des projets de sites muséographiques (vol à voile, développement durable) ?



- Accompagner la dynamique de développement existante (notamment le projet bien-être de la Chaîne thermique du Soleil).
- Préciser le projet de liaison ville/station : beaucoup d'incidences sur la station (cadre global, nouveau pied des pistes, requalification de l'ancien, resort) et sur la ville en général (cadre de vie, intermodalité, stationnement).
- Remontées mécaniques : moderniser pour l'hiver, utiliser l'été.
- Diversifier les activités de la station (notamment hors hiver) pour réussir la désaisonnalisation.



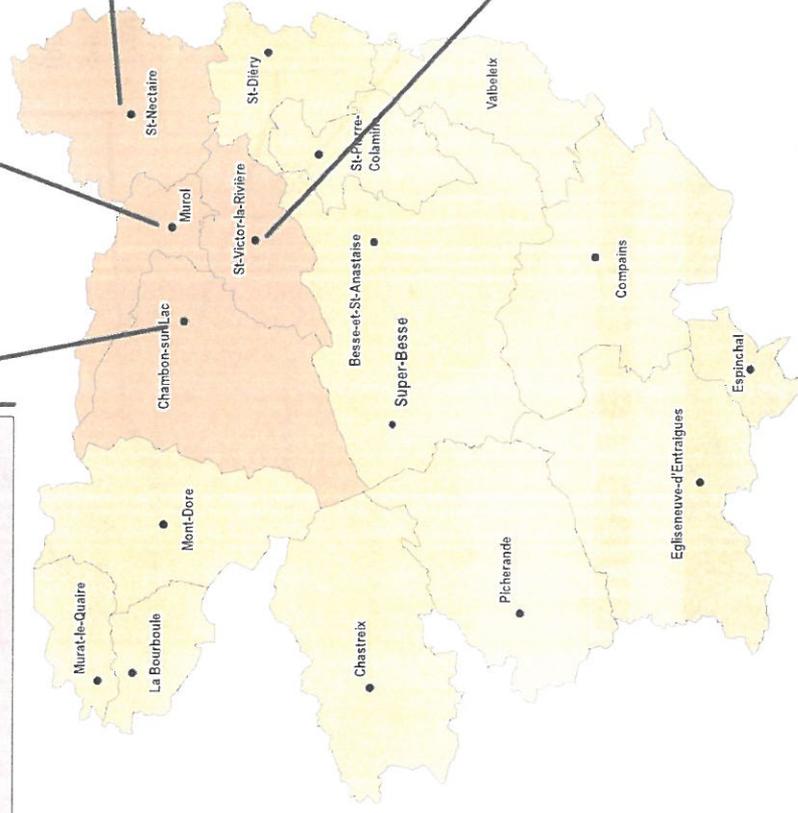
AUVERGNE
NOUVEAU MONDE
[T O U R I S M E]



2. Problématiques rencontrées : tourisme par commune

- Chambon des Neiges : accompagner au plus près la reconversion du site, développer conjointement le projet privé d'hébergement et le projet public de loisirs de nature (maîtrise d'ouvrage, financement ?).
- Poursuivre la remise à niveau et la valorisation du Lac en lien avec le projet du Conseil général : nouvel hébergement de la grande plage (Muroi) et front de lac.

- Réassocier le château au village (à long terme, supprimer l'obstacle RD 996, ensemble médiéval facile à appréhender et à vivre).
- Conforter, investir dans le château (« locomotive » touristique), développer la thématisation médiévale du village (sans dériver vers la caricature).
- Remettre globalement à niveau le site du lac, de la plage et son complexe jusqu'au front de lac.
- Les projets muséographiques envisagés sont de faible portée touristique.

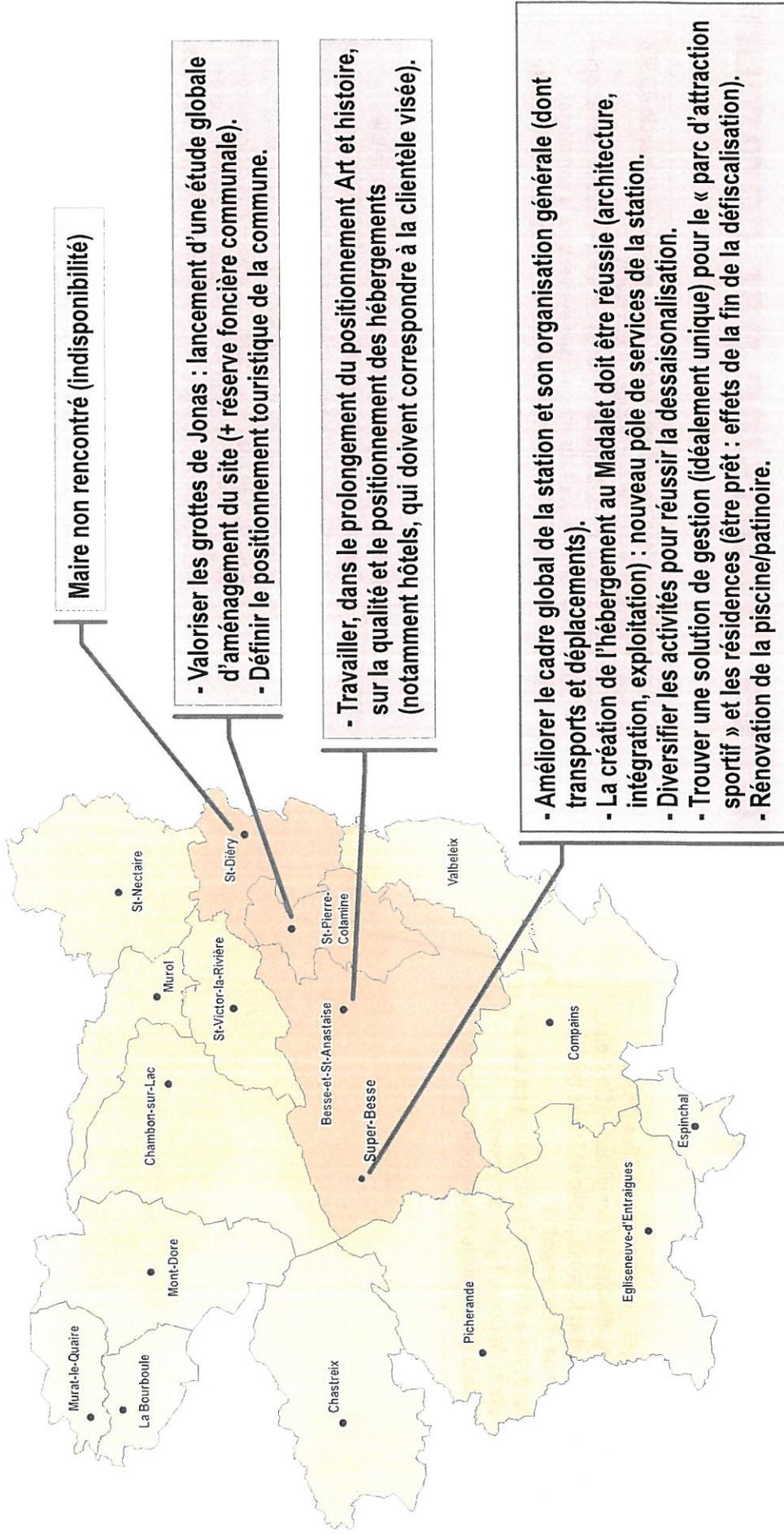


- L'offre touristique doit rejoindre la notoriété de la ville.
- Commencer par des actions simples (PAB 2010) pour redonner de la qualité au cadre de vie urbain et gommer la sensation de ville-rue.
- L'église, point de départ de la réflexion sur l'organisation spatiale et fonctionnelle ; diffuser progressivement au reste de la ville.
- A horizon 10 ans : être ambitieux, prévoir une piétonisation du site de l'église, accessible à pied (liaison mécanisée) ou en voiture/car (déviation), et amélioration de la liaison Haut / Bas.
- L'avenir thermal de la station semble compromis.

- Favoriser la recherche d'un bon opérateur pour la reprise du camping Bellevue (modernisation conforme aux valeurs du massif et attentes de la clientèle).
- Rattacher / positionner la commune à l'entité lac Chambon vers lequel elle est touristiquement orientée.

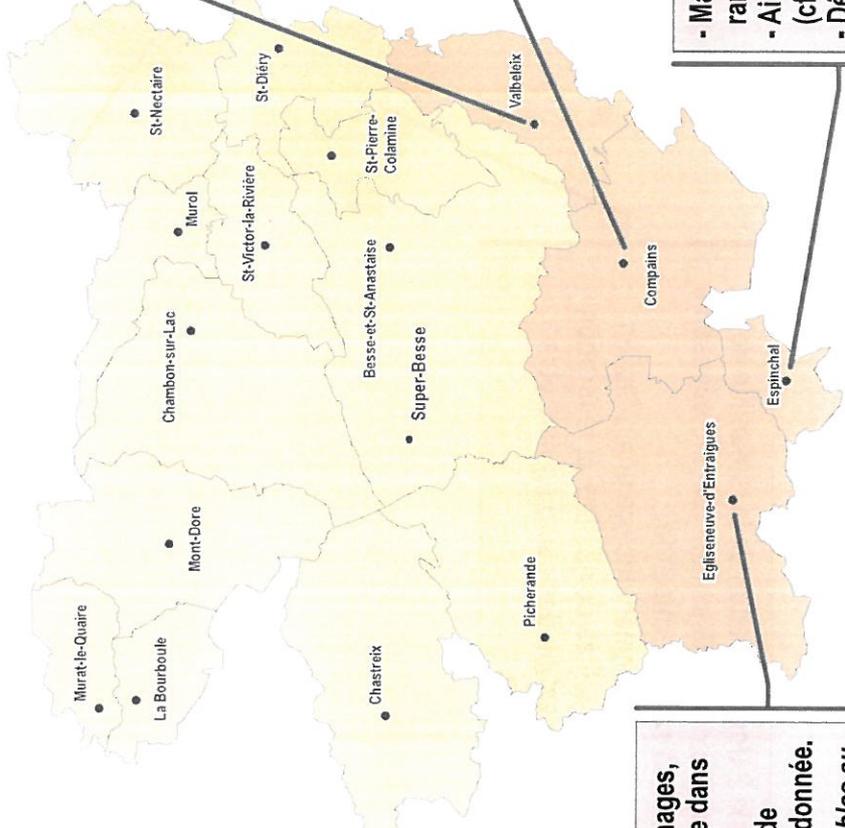


2. Problématiques rencontrées : tourisme par commune





2. Problématiques rencontrées : tourisme par commune



- Maintenir un minimum d'animation sur le territoire : maintien et amélioration de l'offre promenade, randonnée et patrimoine.
- Définir le positionnement touristique de la commune (en lien avec celui de Compains et Espinhal).

- Maintenir et améliorer l'offre promenade - randonnée (en lien avec la réflexion actuelle du Conseil général).
- Remettre l'hébergement présent à niveau (nouveaux porteurs de projets ?) ; solution pour le gîte de Chaumiane sur la GR30 (image négative de la randonnée en Auvergne).
- Etudier l'opportunité de maintenir et valoriser des foires, peut-être moins nombreuses.
- Définir le positionnement touristique de la commune (en lien avec celui du Valbelex et d'Espinhal).

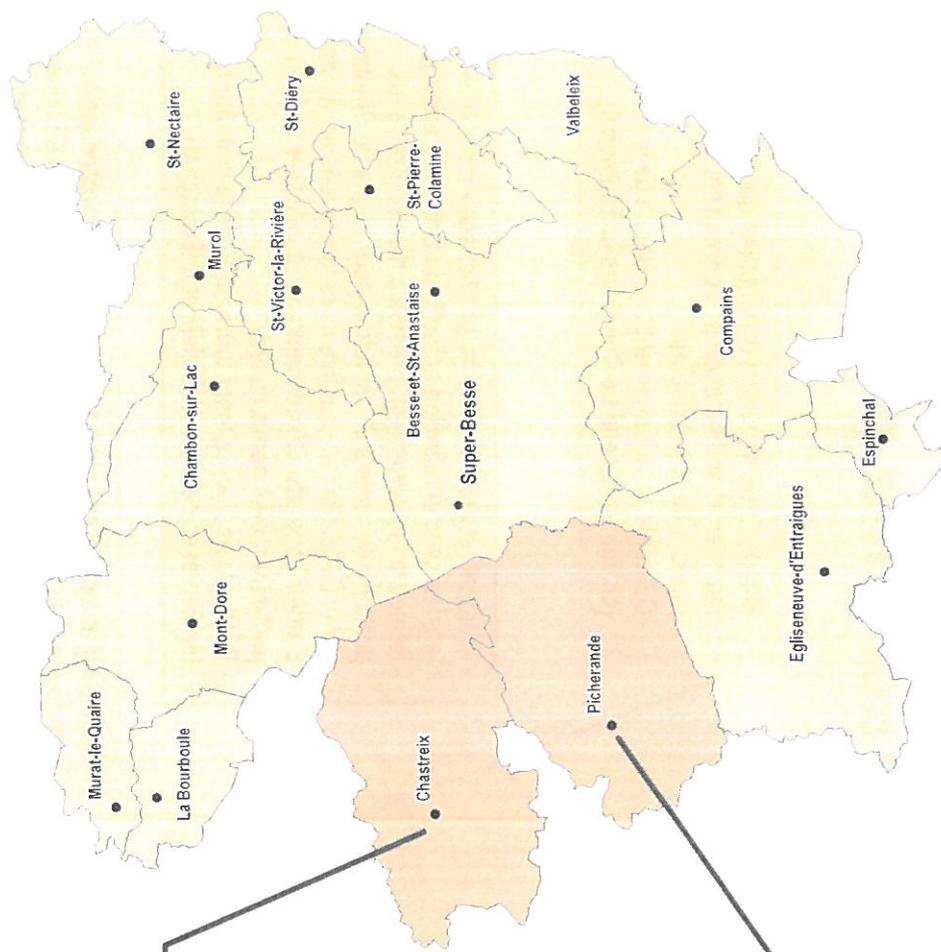
- Maintenir et améliorer l'offre d'hébergements, promenade et randonnée (en lien avec la réflexion actuelle du Conseil général).
- Aider la commune à clarifier le devenir du village vacances (cf. étude Conseil régional).
- Définir le positionnement touristique de la commune (en lien avec celui du Valbelex et de Compains).

- Conforter la Maison des Fromages, seul point d'intérêt touristique dans ce secteur du massif.
- Maintenir et améliorer l'offre de sentiers de promenade et randonnée.

Ces 2 actions ne sont pas éligibles au Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.



2. Problématiques rencontrées : tourisme par commune



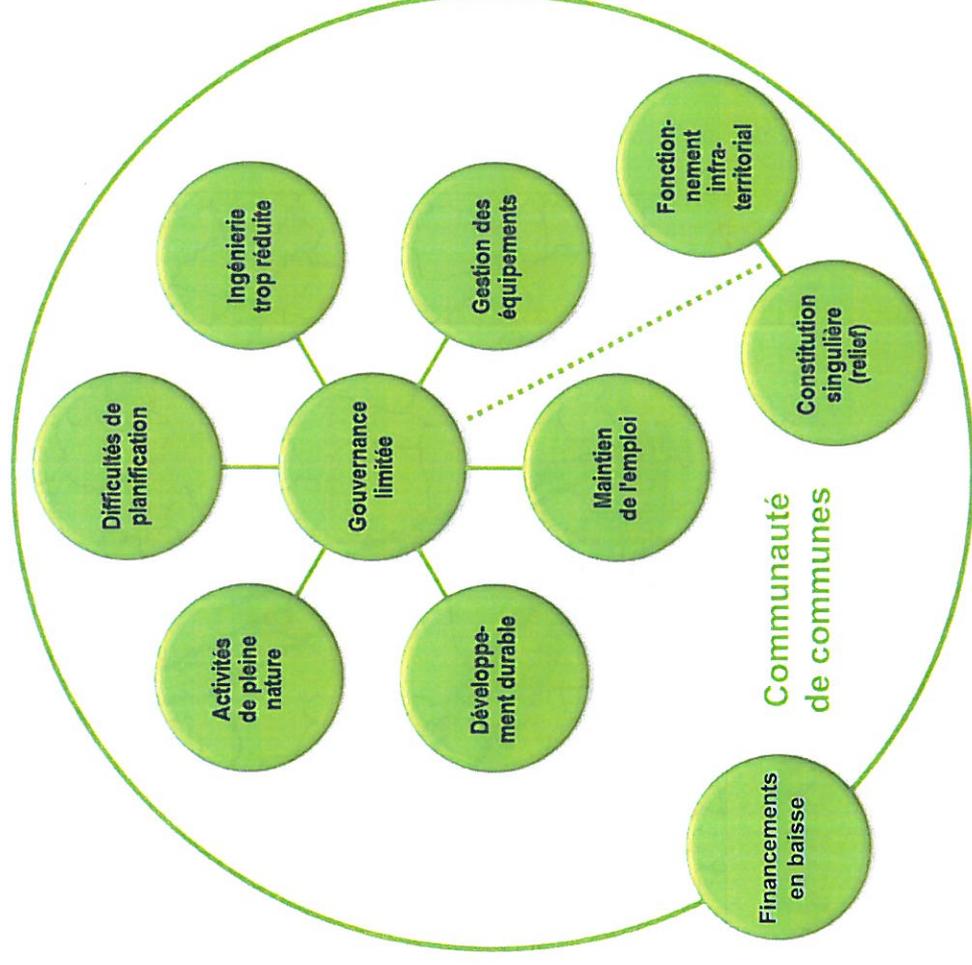
- Faut-il réinvestir dans le ski ? Une estimation de la rentabilité de la station (ressources / besoins d'investissement) est indispensable avant de décider d'un soutien à sa modernisation.

- Dans l'affirmative, celle-ci devra notamment inclure une réflexion sur la professionnalisation, les modalités de gestion, la résorption de l'éclatement des fonctions, la gestion des camping-cars et la création d'une résidence de tourisme.

- Revoir le bien-fondé d'une extension de la piste roller, dont la qualité dépend d'un nettoyage très régulier, et d'un musée de la gentiane.

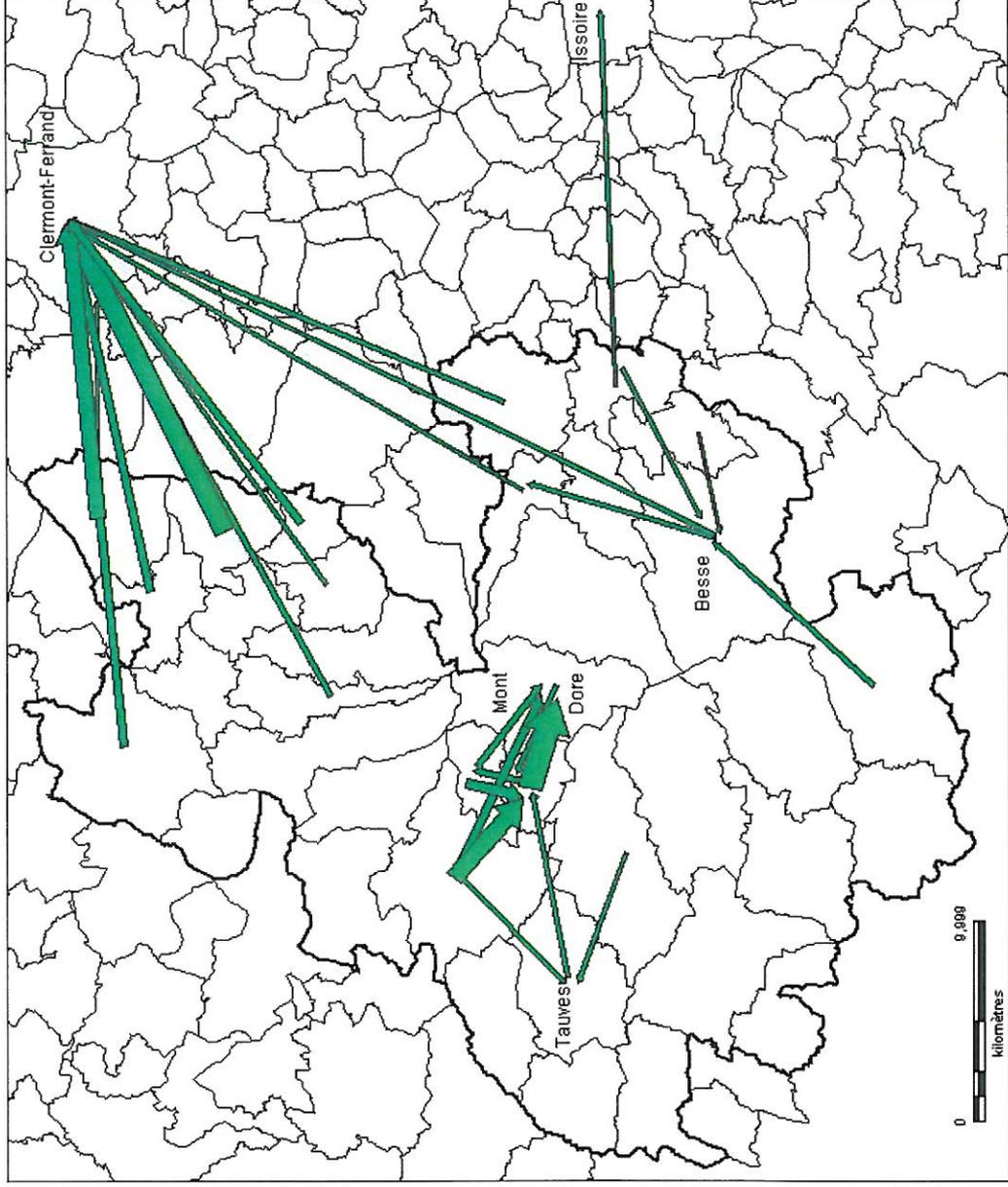


2. Problématiques rencontrées : fonctionnement communautaire





Flux domicile-travail >25 en provenance du Grand Sancy (2006)



 Flux = 100
 Flux = 25

Source INSEE
 DDT63-SPAR-Atelier-Mai 2010





2. Problématiques rencontrées : synthèse par fonctions

- Rôle, missions et moyens de la Communauté de communes
- Transports et déplacements
- Urbanisme
- Identité thermale des stations
- Gestion des résidences de tourisme
- Exploitation des grands équipements et services touristiques
- Gestion des flux de camping-cars
- Maintien de la qualité des stations de ski
- Dualité aménagement / protection environnement dans stations

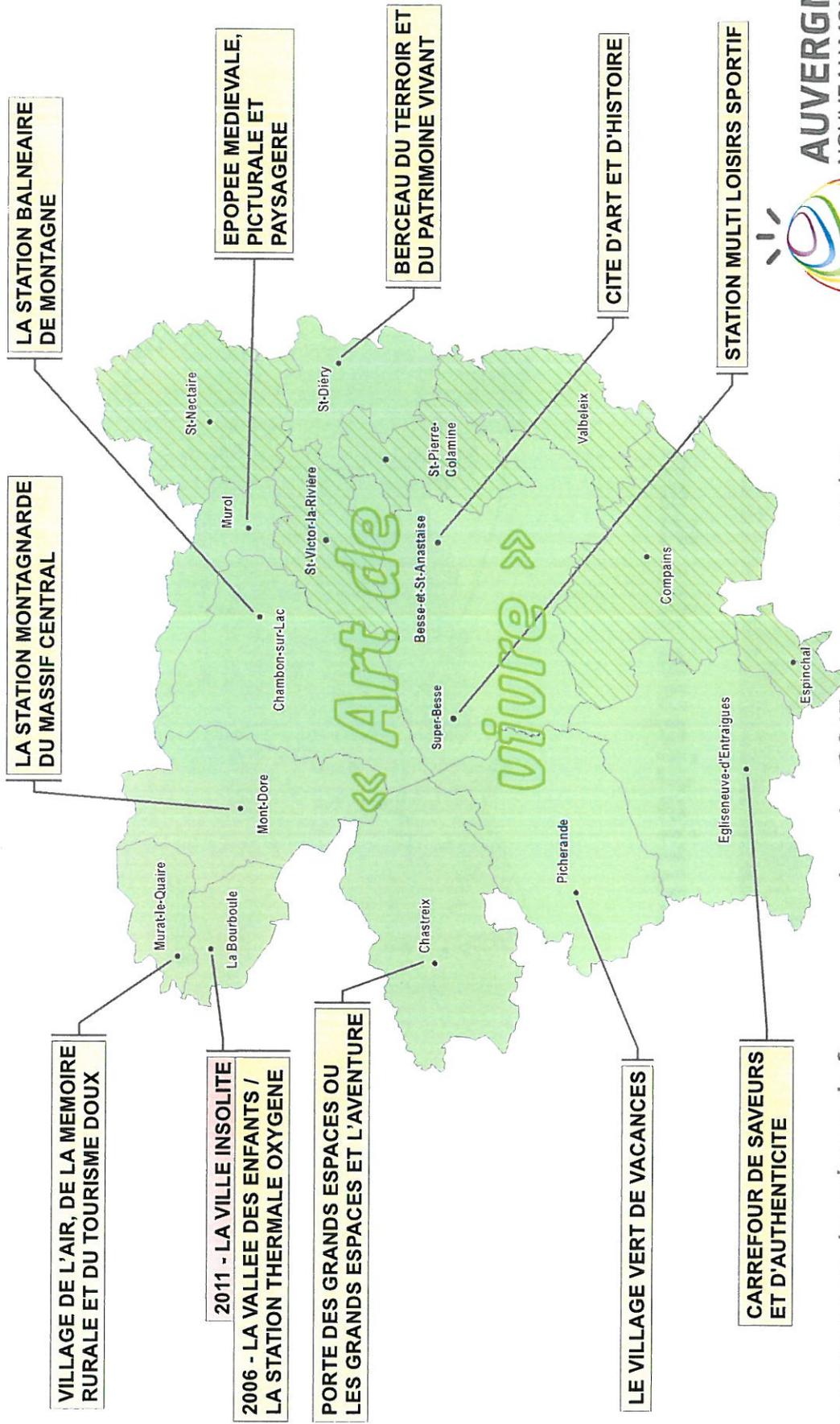


2. Problématiques rencontrées : synthèse par fonctions

- Gestion unique des stations de ski
- Désaisonnalisation des activités
- Emploi et logement des saisonniers
- Surfréquentation des crêtes et terrains dégradés (stations)
- Qualité du produit randonnée
- Rapprochement public-privé
- Valorisation et positionnement des communes du sud-est
- Sentiment d'appartenance au Massif des communes du sud-est
- SCOT

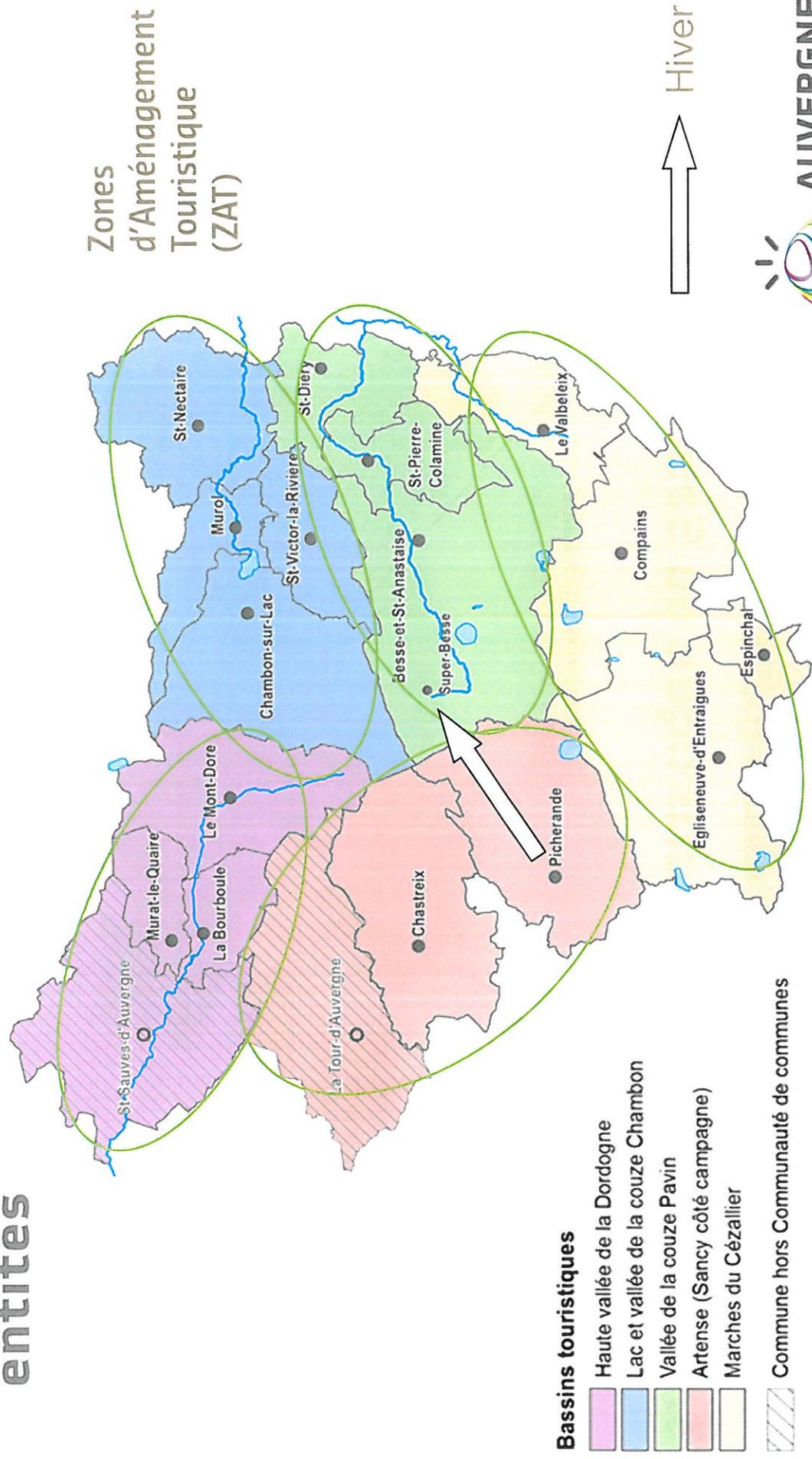


3. Positionnement touristique du Sancy et de ses entités





3. Positionnement touristique du Sancy et de ses entités



4. Les principes directeurs

Objectif :

*S'affirmer comme l'un des leaders du tourisme
de moyenne montagne en France*

Pour cela, il faut :

- une orientation claire et partagée du développement touristique,
- une ambition collective qui passe par la qualité des projets,
- une organisation pour une meilleure collaboration public-privé,
- des moyens financiers ciblés sur les actions à forte plus-value.



4. Les principes directeurs

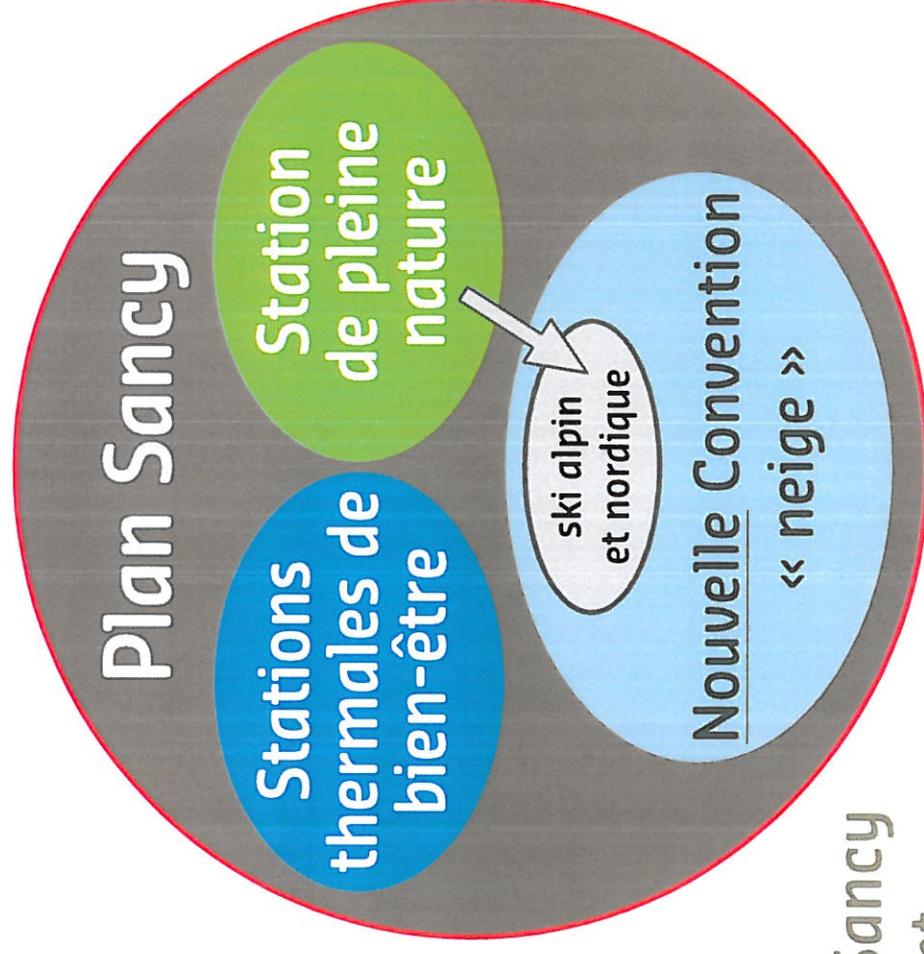
Cinq principes de développement à respecter :

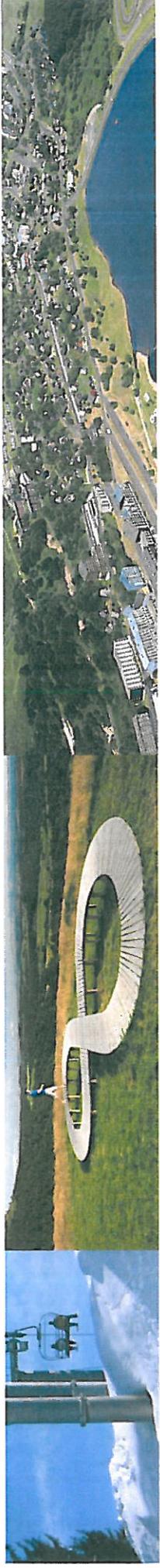
1. Consolider et développer l'emploi
2. Préserver l'environnement et les ressources naturelles
3. Renforcer les points forts du territoire
4. Penser multi-saisonnalité
5. Systématiser le principe de gouvernance de projets



5. Les projets

- Principes de contractualisation du Schéma du tourisme
- Plan Sancy, Contrats et Convention « neige »
- Eligibilité des projets : hors Contrats (FRIT) et Convention « neige » (GS-GP), devront répondre aux attentes du Plan Sancy (problématiques, positionnement, principes directeurs)





5. Les projets

Analyse et hiérarchie :

- Réponse à la problématique dominante de l'entité ?
- Concours au positionnement touristique ?
- Respect d'une majorité des 5 principes directeurs ?

→ classement des projets :

- *Essentiels* : moteurs, structurant, apportent un vrai « plus » économique
- *Complémentaires* : confortent l'offre/l'image, consolident une filière
- *Neutres* : complètent l'offre mais n'apportent pas de plus-value

5. Les projets

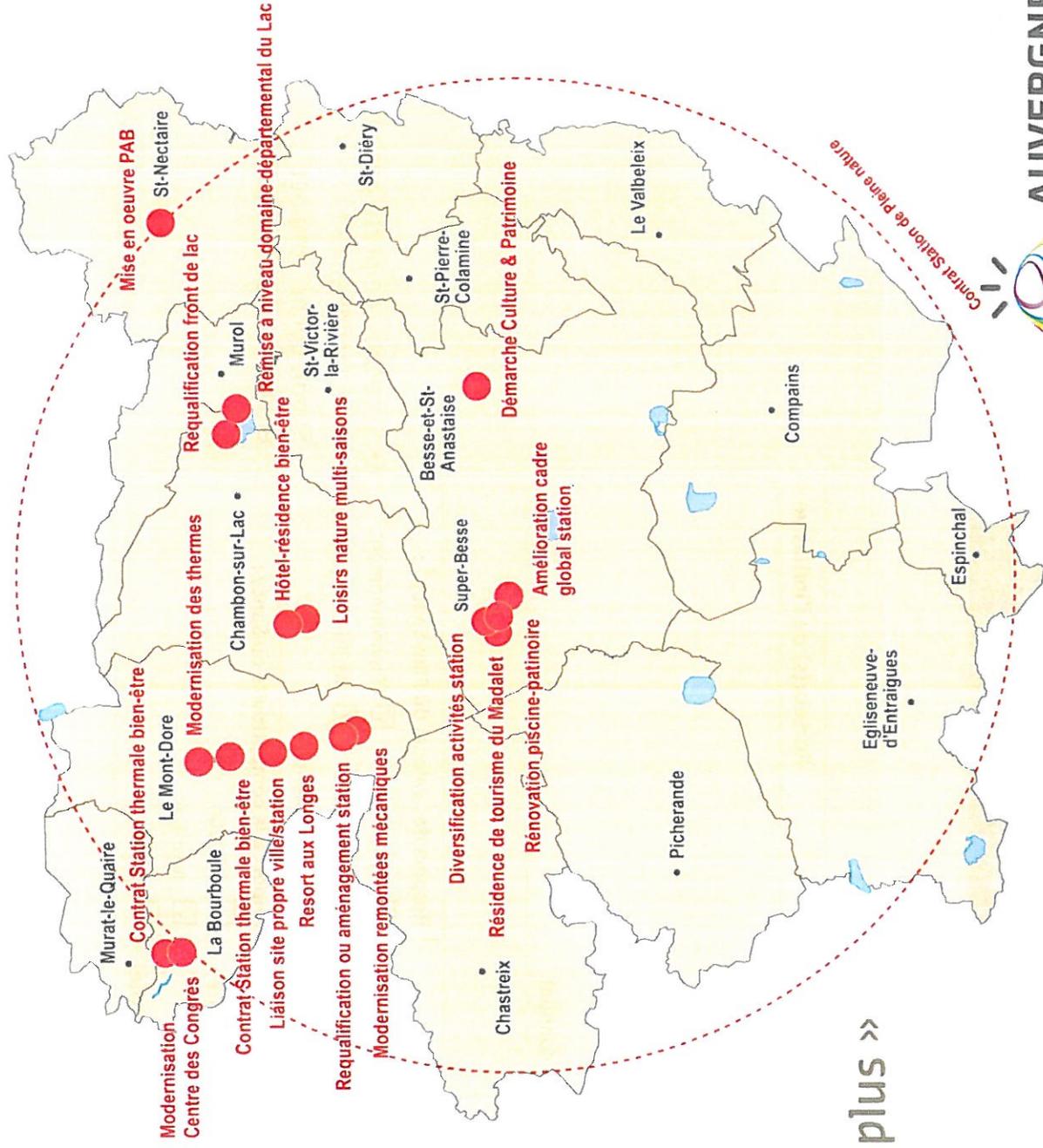
N° de fiche ¹	Commune de localisation du projet	Porteur(s) de l'initiative
Intitulé du projet		
Présentation du projet.		
Indication sur la Gestion envisagée (lorsque connue).		
Indication sur le Coût estimé (lorsque connu).		
Indication sur la Maîtrise d'ouvrage envisagée (lorsque connue).		
Rappel de la problématique communale dominante ²		
Le projet répond à la problématique dominante : <input type="checkbox"/> Parfaitement <input checked="" type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Peu ou pas Eventuelle(s) autre(s) problématique(s) traitée(s) par le projet.		
Concours au positionnement ⁵ : <input checked="" type="checkbox"/> de l'entité touristique (<i>rappel du positionnement de l'entité</i>) <input checked="" type="checkbox"/> du massif du Sancy (Art de vivre) <input type="checkbox"/> de l'Auvergne (idéal, naturalité, partage, exigence, créativité)		
Remarque(s) ou recommandation(s) sur le projet.		
Besoins pour une bonne mise en oeuvre du projet (notamment en matière d'ingénierie).		
Niveau d'enjeu du projet ⁶ :		<input type="checkbox"/> Essentiel <input checked="" type="checkbox"/> Complémentaire <input type="checkbox"/> Neutre





5. Les projets

- Essentiels
- Complémentaires
- Neutres



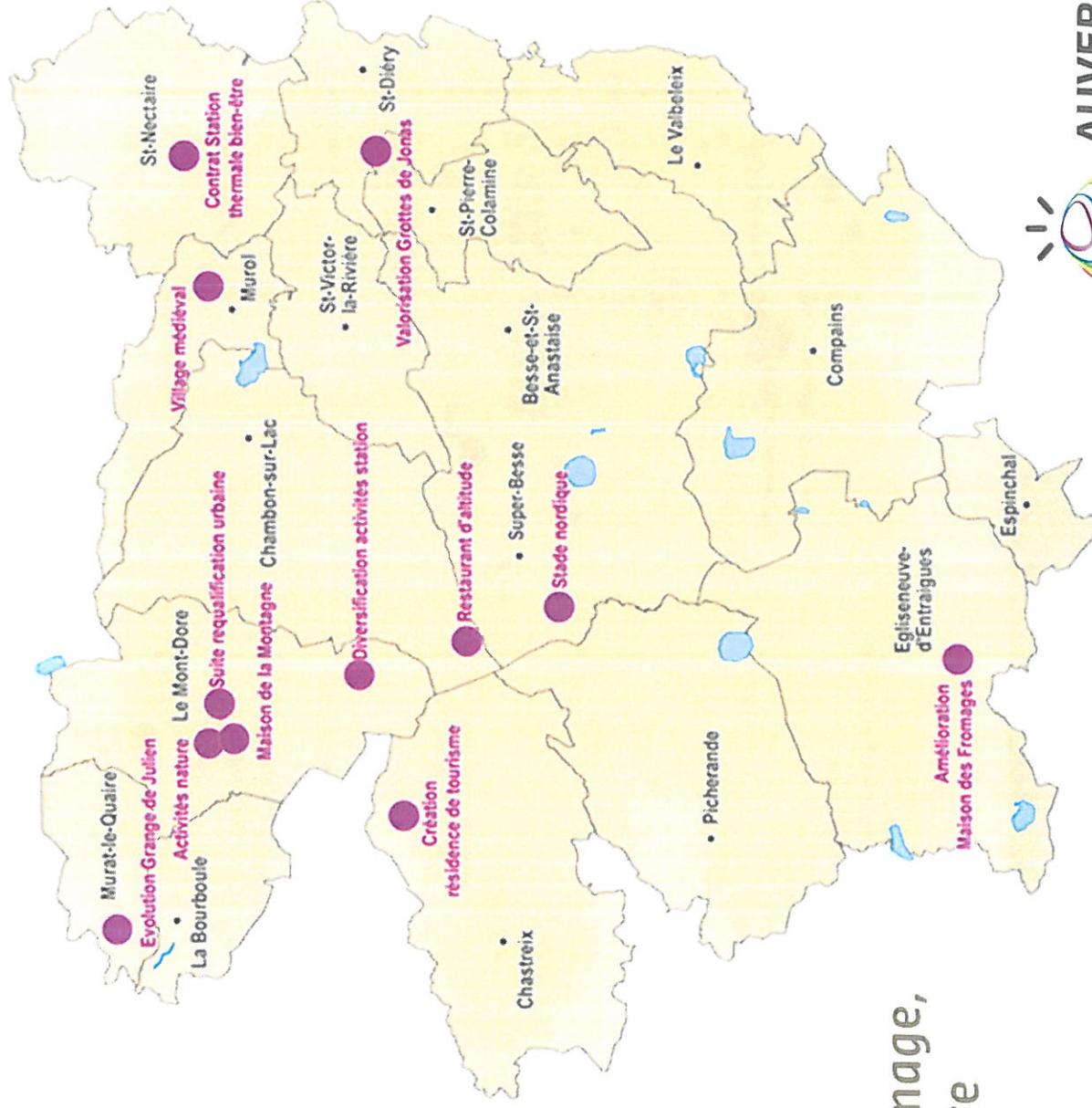
→ apportent un vrai « plus » économique



5. Les projets

- Essentiels
- Complémentaires
- Neutres

➔ confortent l'offre/l'image,
consolident une filière





5. Les projets

- Essentiels
- Complémentaires
- Neutres

→ complètent l'offre mais n'apportent pas de plus-value



5. Les projets (données 2012)

	Réalisation envisageable				Coût prévisionnel d'investissement	Financement sur lignes Tourisme CRA possible
	2012	2013	2014	2015		
PROJETS ESSENTIELS						
La Bourboule : Contrat de Station thermique bien-être	↔	↔	↔	↔	≈ 3,5 à 4,5 M€	A étudier
La Bourboule : Modernisation du Centre des Congrès		↔	↔		nc	Non
Le Mont-Dore : Contrat de Station thermique bien-être	↔	↔	↔		nc	A étudier
Le Mont-Dore : Rénovation et modernisation des thermes	↔	↔			nc	Oui (Plan thermal + hébergements)
Le Mont-Dore : Liaison en site propre ville - station		↔	↔	↔	nc	Oui (Grands sites - grands projets)
Le Mont-Dore : Resort sur le secteur des Longes		↔	↔	↔	nc	Oui (resorts Nattitude)
Le Mont-Dore : Requalification [ou] aménagement et traitement paysager de la station		↔	↔ ou ↔	↔	nc	A étudier
Le Mont-Dore : Maintien de la qualité des remontées mécaniques		↔	↔		nc (990 K€ pour téléphérique n°1)	Oui
Chambon-sur-Lac / Chambon des Neiges : Offre Loisirs de nature multi-saisons		↔	↔		520 à 700 K€	Oui (FRIT)
Chambon-sur-Lac / Chambon des Neiges : Création d'un Hôtel-résidence bien-être		↔	↔		≈ 10 M€	Oui (hébergements)
Chambon-sur-Lac : Requalification du front de lac		↔	↔	↔	≈ 1 M€	Non





5. Les projets (données 2012)

	Réalisation envisageable				Coût prévisionnel d'investissement	Financement sur lignes Tourisme CRA possible
	2012	2013	2014	2015		
PROJETS ESSENTIELS						
Muril : Remise à niveau du domaine départemental du lac		↔	↔		nc	Oui (resorts Nattitude)
Saint-Nectaire : Mise en œuvre du PAB de 2010		↔	↔		nc	Non
Besse-en-Chandesse : Démarche Culture & patrimoine		↔	↔		nc	Oui (mise en tourisme Villages auvergnats)
Super-Besse : Amélioration du cadre global de la station		↔	↔		nc	Non
Super-Besse : Rénovation de la piscine - patinoire		↔			Piscine : 3,5 M€ Patinoire : 4,5 M€	A étudier
Super-Besse : Résidence de tourisme du Madalet		↔	↔		nc	Oui (resorts Nattitude)
Super-Besse : Diversification des activités de la station		↔	↔		1,8 M€	Oui (FRIT ou Grands projets)
Communauté des communes : Contrat de Station de pleine nature	↔	↔	↔		nc	A étudier





6. Les outils de mise en œuvre

- Outils d'ingénierie : doter l'OTI de cette mission donc de nouveaux moyens ?
- Promotion touristique : outil performant
- Gestion et exploitation :
 - Stations
 - Résidences de tourisme
- Gouvernance : Conseil de destination, démarches territoriales...



merci

Le Chambon des Neiges

Un projet porté par le Syndicat intercommunal



« Le projet de développement que nous avons imaginé pour le Chambon des neiges s'inscrit dans une **démarche durable**.

La modularité de ses aménagements ludiques permet de faire évoluer ses contenus dans le temps sans avoir à repenser le concept global du projet.

Son inscription dans une démarche d'« **écotourisme** » lui confère une démarche innovante et actuelle. »

Etude de développement touristique Août 2012

Les principes de développement retenus

Trouver sa place au milieu des grands acteurs du Sancy.



1. Mise en activité de parcours ludiques

- En répondant aux besoins d'attraction et d'animation pour :
 - les familles, les séniors et les sportifs
- En implantant des aménagements innovants et dynamiques.
- En structurant une offre de parcours au cœur d'un espace de jeu grandeur nature.

La randonnée

2. Organiser l'offre de randonnée

Une volonté : Aménager des circuits,

-En valorisant et en simplifiant l'accès aux sentiers de proximité.

-En créant des boucles au départ du parking et en clarifiant une offre innovante à l'aide de panneaux d'informations.



Les besoins des pratiquants Infrastructures

- Une signalétique routière lisible
- Un balisage complet et clair
- Un plan des sentiers
- Des abris et aires de pique-nique
- Des circuits entretenus par activités

Randonnée interactive,
avec flash-code
pour interprétation de paysages,
légendes locales,
jeux de piste en ligne ...

Un pôle d'attraction original

3. Un produit d'appel, pourquoi ?

Pour développer une nouvelle attraction et de nouveaux services afin de créer une identité originale et de donner au site du Chambon un rôle inédit dans l'offre globale du Sancy.



Et Comment ?

En aménageant un projet de loisir pour le grand public avec un hébergement de qualité

= Un concept global :
RESORT NATITUDE



Création d'un Resort Nattitude



ZONES D'AMENAGEMENT DES AIRS DE REPOS ET REFUGES





Un hébergement de qualité



- un hôtel 4 étoiles (71 lits)
- un espace bar-lounge /restaurant sur le concept du buffe
- trois salles de réunions et séminaires (150-200 pers)
- 30 meublés de tourisme (110 lits)
- 6 chalets/burons indépendants (49 lits)
- 15 appartements en résidence secondaire (40 lits)

SOIT UNE CAPACITE D'ACCEUIL de **270 lits**,

L'hôtel – Restaurant



Le concept : Un établissement basé sur les valeurs suivantes :

- l'alliance de l'identité territoriale, l'authenticité et la modernité
- un environnement remarquable et privilégié

- une approche eco-responsable, basé sur le développement durable et naturalité

- une personnalisation grâce à un esthétique convivial

- une reprise des codes de la montagne et de la ruralité sans tomber dans les clichés, (innover et surprendre)

- un concept intégrant les notions de bien-être, ressourcement, santé, harmonie et équilibre avec soi, les siens.



L'hôtel – Restaurant



Le positionnement :

- Un classement en quatre étoiles



- L'obtention de l'éco-label européen



- L'obtention du label Qualité Tourisme



- L'obtention du label Tourisme et handicap



- L'adhésion à Auvergne Nouveau Monde



**En résumé, la réalisation
du premier Resort Nattitude en Auvergne.**

Un espace bien-être



**Hamam / sauna
douche hydrojet.**

4 salles de massage



**vestiaires et sanitaires
accessibles aux PMR.**

**une piscine intérieure avec
jacuzzi et solarium**



Un centre multi activités



Un bâtiment toutes saisons

-Un centre de randonnée equestre

- Un espace multi d'activités (Golf, VTT, matériel de randonnée, chiens de traîneaux, ski nordique , raquette, GPS, topo-guide...)

- En espace montage Eté / Hiver



La mise en oeuvre d'activités de pleine nature



- l'espace SwinGolf (à mi-chemin entre le mini-golf et le parcours aventure)
- L'espace GolfCross (dérivé du Golf simplifié en mise en oeuvre)
- L'espace SkillCenter (dédié à l'initiation au BMX et VTT)

**Un enjeu pour l'ancienne station :
Un positionnement dynamique et innovant sur le massif**



ZOOM

Le centre est un point de départ pour organiser l'offre des activités de loisirs. La montagne environnante permet le prolongement des activités dans le cadre de sa requalification touristique.

Un Golf Park GolfCross

Le park Golf Cross :

Implantation d'une aire de GolfCross.
Le GolfCross puriste se joue avec une balle ovale rigide et des buts dotés d'un filet qui permet de réceptionner la balle.
Cette activité complémentaire ajoute un niveau de qualité et de technicité à l'offre de loisirs. Grâce à ce sport, les joueurs pourront aussi s'autoriser des tirs longs et précis dans une aire d'environ 2.4 hectares.



Avantages du Golf Cross :

- Surface de jeu plus réduite : On peut remettre la balle sur le tee à chaque coup, ce qui permet de jouer sur un terrain plus varié.
- Pas de green : un niveau de tonte moins rigoureux
- Entretien paysagé allégé

Nos attentes des collectivités locales

- Un appui de la COMCOM auprès des collectivités qui subventionnent le projet privé (pour l'obtention des financements CR, CG, FEDER)
- Une concertation avec les collectivités concernées pour une mise en application de préconisations de l'étude de développement de Chambon des Neiges du projet Guist'hau (sentiers, aménagements ...)
- Une Réflexion sur la mise en place d'un projet plus global de développement touristique autour d'un Pôle d'Excellence Rural (PER) pour englober les autres pôles de la commune et de la vallée autour de différentes thématiques liées à l'identité, le patrimoine et les loisirs avec comme axe commun des infrastructures de qualité.